



Société d'Expertise Comptable
La tour BDO, Bloc E-International City Center 3
Centre Urbain Nord-1082 Tunis.
Tel : +216 70 221 600 - Fax : +216 70 221 616
E-mail : bdo@bdo.tn
IU : 024259F



Expert-Partners
Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M. B04 -1082 Tunis
Tél. +216 71 750 200 -Fax. +216 71 767 083
E-mail : mezioujamel@gmail.com
IU : 1510225M

ENNAKL AUTOMOBILES S.A

**Rapport d'audit sur les états financiers individuels arrêtés au
31 décembre 2025 établis conformément au référentiel IFRS**

(Avril 2026)



Expert-Partners



Société d'Expertise Comptable
La tour BDO, Bloc E-International City Center 3
Centre Urbain Nord-1082 Tunis.
Tel : +216 70 221 600 - Fax : +216 70 221 616
E-mail : bdo@bdo.tn
IU : 024259F

Expert-Partners
Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M. B04 -1082 Tunis
Tél. +216 71 750 200 -Fax. +216 71 767 083
E-mail : mezioujamel@gmail.com
IU : 1510225M

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société
ENNAKL AUTOMOBILES S.A
Z.I Ariana - Aéroport BP 129-1080 Tunis

Rapport sur l'Audit des États Financiers Individuels établis selon les normes IFRS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, l'état de résultat global, l'état des flux de trésorerie et l'état des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2025, un total du bilan de **555 585 567 TND** et des capitaux propres de **318 409 267 TND**, y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à **50 806 149 TND**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ **Les Revenus :**

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2025, pour un montant de **614 822 391 TND** et représente le poste le plus important de l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global. Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs pour un montant de **583 791 344 TND**.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment de la volumétrie des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents. En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ **Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (AERG) :**

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2025, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à **154 802 969 TND** et représentent un des postes les plus importants de l'état de la situation financière. Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les actifs concernés, ainsi que pour la détermination de la juste valeur.

Compte tenu du caractère significatif des actifs financiers au regard de la situation financière de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur juste valeur, nous avons considéré que l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur dont notamment les dernières transactions observées, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.

- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 27 avril 2026

Les commissaires aux comptes :

BDO Tunisie
Khaled MNIF
Partner



Expert-Partners
Jamel MEZIOU
Partner

Expert Partners Sarl
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
Membre de l'Ordre de l'O.E.C.T
Centre Urbain Nord - Tour des Bureaux
Mezzanine - Bureau 04 - 1082 Tunis
Tél. 71 236 344 / 71 750 200 - Fax: 71 767 083
MF: 1510225 M / A / M / 000

ENNAKL

A U T O M O B I L E S



Véhicules
Utilitaires



DasWeltAuto.
Les Occasions Garanties

ENNAKL AUTOMOBILES S.A.

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ETABLIS

CONFORMEMENT AU REFERENTIEL « IFRS »

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière
Arrêté au 31 décembre 2025
(Montants exprimés en dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
<u>Actifs</u>			
Immobilisations incorporelles	A1	106 127	739 607
Immobilisations corporelles	A1	60 518 342	59 830 619
Immeubles de placement	A2	7 018 675	7 038 596
Droits d'utilisation	A3	2 933 722	2 376 394
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A4	154 802 969	113 573 076
Actifs financiers au coût amorti (LT)	A5	1 041 963	1 090 597
Titres de participation dans les filiales	A6	11 998 800	11 998 800
Actif d'impôt différé	A7	660 736	-
Actifs non courants		239 081 334	196 647 689
Stocks	A8	171 251 137	133 164 166
Créances clients	A9	114 124 022	95 473 976
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A10	632 457	441 281
Autres actifs courants	A11	21 414 243	11 504 753
Liquidités et équivalents de liquidités	A12	9 082 374	28 663 707
Actifs courants		316 504 233	269 247 883
Total des actifs		555 585 567	465 895 572

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière
Arrêté au 31 décembre 2025
(Montants exprimés en dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		237 603 118	181 296 796
Résultat de l'exercice		50 806 149	41 560 494
Total des capitaux propres		318 409 267	252 857 290
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	391 080	1 493 158
Obligations locatives	P1	3 611 345	2 791 308
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	P2	529 463	425 023
Provisions pour risques et charges	P3	6 218 178	6 376 500
Autres passifs non courants		40 734	203 665
Passif d'impôt différé		-	1 335
Passifs non courants		10 790 800	11 290 989
Dettes fournisseurs	P4	184 117 322	148 114 049
Autres passifs courants	P5	7 849 827	15 087 209
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	P2	23 301	22 395
Passif d'impôt courant	P6	11 240 792	1 442 510
Emprunts et dettes financières	P1	19 828 648	35 440 475
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	3 325 610	1 640 655
Passifs courants		226 385 500	201 747 293
Total passifs		237 176 300	213 038 282
Total des capitaux propres et passifs		555 585 567	465 895 572

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
Couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025
(Montants exprimés en dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	31/12/2025	31/12/2024
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	614 822 391	595 426 652
Coûts des ventes	R-2	(500 417 748)	(490 650 981)
Marge brute		114 404 643	104 775 671
Autres gains	R-3	3 271 825	2 633 644
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(24 294 947)	(21 774 666)
Charges administratives	R-5	(34 508 464)	(35 460 797)
Autres pertes	R-6	(560 891)	(2 124 797)
Résultat opérationnel		58 312 166	48 049 055
Produits financiers	R-7	20 503 135	16 861 023
Charges financières	R-8	(3 806 050)	(5 543 425)
Résultat financier net		16 697 085	11 317 598
Résultat avant impôt		75 009 251	59 366 653
Charge d'impôt sur le résultat	A7	(24 203 102)	(17 806 159)
Résultat après impôt des activités poursuivies		50 806 149	41 560 494
Résultat net de la période		50 806 149	41 560 494
<i>Résultat de base par action</i>		<i>1,694</i>	<i>1,385</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>1,694</i>	<i>1,385</i>
Autres éléments du résultat global			
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A4	41 229 908	23 529 633
Ecart actuariel (AERG) net d'impôt		(84 080)	(40 902)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		41 145 828	23 488 731
Résultat global de la période		91 951 977	65 049 225
<i>Résultat global de base par action</i>		<i>3,065</i>	<i>2,168</i>
<i>Résultat global dilué par action</i>		<i>3,065</i>	<i>2,168</i>

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat des flux de trésorerie
Couvrant la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025
(Montants exprimés en dinars Tunisiens)

	31/12/2025	31/12/2024
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
<i>Résultat avant impôt</i>	75 009 251	59 366 653
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	6 168 686	5 758 768
Régl amortissements cumulés	121 458	117 651
Indemnité de départ à la retraite	46 549	39 798
Dotations aux provisions	2 893 328	3 549 880
Reprises sur provisions	(2 542 306)	(6 885 839)
Charge d'impôt exigible	(24 203 102)	(17 806 159)
Variation de l'impôt différé	(687 354)	785 388
Variation de l'impôt courant	9 798 282	(2 404 612)
Charge financière des obligations locatives	(43 974)	(63 749)
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	1 684 955	895 147
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(500 827)	(761 182)
Perte sur immobilisation incorporelle	32 501	-
Variation des autres passifs non courants	(162 932)	(127 991)
Perte sur titres de participation ATTIJARI	16	
Perte sur titres de participation AFCAR	-	3 859 414
Variation du BFR :		
Variation des stocks	(39 062 634)	18 303 728
Variation des créances clients	(18 407 400)	26 527 652
Variation des autres actifs courants	(9 676 931)	(1 230 678)
Variation des dettes fournisseurs	36 003 273	(2 276 788)
Variation des autres passifs	(7 237 382)	3 781 560
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	29 233 457	91 428 641
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(6 439 457)	(8 671 092)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	890 000	1 211 931
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	(3 749 550)
Encaissements/Décassements provenant des prêts et avances au personnel & cautionnements	(151 428)	168 629
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 700 885)	(11 040 082)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décassements provenant de distributions de dividendes	(26 400 000)	(21 000 000)
Encaissements sur emprunt	18 726 570	26 203 093
Décassements sur emprunts	(27 205 867)	(69 680 889)
Encaissements/Décassements sur crédit de gestion et billet à ordre	(8 234 608)	2 717 395
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(43 113 905)	(61 760 401)
Variations de la trésorerie	(19 581 333)	18 628 158
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	28 663 707	10 035 549
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	9 082 374	28 663 707

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
Couvrant la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025
(En dinars Tunisiens)

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation 31/12/2022		30 000 000	100 152 107	8 357 823	27 330 716	165 840 646
Affectation du résultat de l'exercice 2022		-	27 330 716	-	(27 330 716)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	26 987 722	-	26 987 722
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	41 560 494	41 560 494
Situation 31/12/2023		30 000 000	107 982 823	35 345 545	35 479 697	208 808 065
Affectation du résultat de l'exercice 2023		-	35 479 697	-	(35 479 697)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	23 488 731	-	23 488 731
Distribution de dividendes		-	(21 000 000)	-	-	(21 000 000)
Résultat de la période		-	-	-	41 560 494	41 560 494
Situation 31/12/2024		30 000 000	122 462 520	58 834 276	41 560 494	252 857 290
Affectation du résultat de l'exercice 2024		-	41 560 494	-	(41 560 494)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	41 145 828	-	41 145 828
Distribution de dividendes		-	(26 400 000)	-	-	(26 400 000)
Résultat de la période		-	-	-	50 806 149	50 806 149
Situation 31/12/2025		30 000 000	137 623 014	99 980 104	50 806 149	318 409 267

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital sur deux marchés différents à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital lors de son introduction en bourse et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital lors de son introduction en bourse.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT, SKODA et à partir de 2022, CUPRA et RENAULT TRUCKS en tant que deuxième importateur, non exclusif, sur le territoire tunisien.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

La structure de capital de la société se détaille au 31 décembre 2025 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
PGI - GROUPE AMEN	16 224 763	54,08%
PGH - GROUPE POULINA	8 610 874	28,70%
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	2 164 363	7,22%
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	3 000 000	10,00%
Total	30 000 000	100%

1.2. Faits marquants de l'exercice :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a terminé l'année 2025 avec un total de 6 342 immatriculations de véhicules représentant 11% de part de marché contre 6 599 en 2024.
- Les investissements réalisés au cours de l'année 2025 se sont élevés à 6 439 458 TND contre 8 671 092 TND au cours de 2024.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de l'information financière ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS » et les interprétations IFRIC « International Financial Reporting Interpretation Committee ».

La société a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

L'application des amendements suivants, obligatoires à compter du 1er janvier 2025, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes de la société :

- Absence de convertibilité (amendement IAS 21) ;
- Présentation des incertitudes significatives – y compris climatiques dans les états financiers ;
- Guide de préparation du rapport de gestion afin de compléter les états financiers IFRS (IFRS Practice Statement 1 *Management Commentary*).

La société n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Modifications de la classification et de l'évaluation des instruments financiers (amendements IFRS 9 et IFRS 7) ;
- Clarifications et ajustements mineurs à plusieurs normes IFRS (*Annual Improvements to IFRS Accounting Standards - Volume 11*, publiés en juillet 2024) ;
- Entente de financement des fournisseurs (amendements IAS 7 et IFRS 7) ;
- IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers ;
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir. ;
- IAS 21 traitement comptable lorsqu'une entité présente ses états financiers dans une monnaie de présentation hyper-inflationniste ;

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les taux correspondant aux durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33.33%
- Equipements de bureaux	10% et 15%
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment – ou partie d'un bâtiment – ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IFRS 9, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- i. La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- ii. Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG. Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'ils ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent pour la société les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que la société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier.

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Lors de la conclusion d'un contrat, la société évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, la société apprécie si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- La société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- La société a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location. Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si la société reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Le contrat portant sur le droit d'utilisation de la construction classée en tant qu'immeuble de placement prévoit une option de renouvellement par tacite reconduction. Cette option de prolongation a été prise en compte lors de la détermination de la durée de location.

2.6 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées selon la politique suivante :

- Pour les stocks des véhicules neufs : Pas de provision pour les modèles dont l'âge moyen en stock est inférieur à 2 ans et une provision de 20% est constituée à partir de la troisième année et pour chaque année d'ancienneté, pour les modèles dont l'âge moyen en stock est supérieur à 2 ans.
- Pour les stocks des véhicules d'occasion : une provision de 10% après 1 année d'achat et pour chaque année d'ancienneté.
- Pour les stocks de pièces de rechange :
 - ✓ Pas de provision pour les articles créés durant les trois dernières années ;
 - ✓ 25%, si l'article n'a pas fait l'objet d'achat ou de vente durant l'exercice en cours ;
 - ✓ 50%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des deux dernières années ;
 - ✓ 75%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des trois dernières années ;
 - ✓ 100% si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des quatre dernières années ou plus.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

La politique de provisionnement des créances douteuses de la Société Ennakl Automobiles se détaille comme suit :

- Absence de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable,
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable,
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.

Les créances impayées transférées au service contentieux sont totalement provisionnées.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera finalement l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date.

La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

A partir de l'exercice 2021, le traitement des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies a été réalisé conformément à l'interprétation IFRIC IC 04/2021 « Attribution des droits IDR aux années d'ancienneté ». Le principal changement concerne la date de début de prise en compte (à partir de 10 ans d'ancienneté) de l'indemnité de départ à la retraite et son étalement sur la période restante.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariel ».

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. Elle est également soumise à la contribution sociale de solidarité au taux de 4 % ainsi qu'à la Contribution permanente au profit du fond de diversification des ressources de la sécurité sociale, au taux de 4%. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i) N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii) Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.14. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites) ;
- Identification des obligations de prestation ;
- Evaluation du prix de transaction ;
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation ;
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée.

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinars tunisiens « TND » qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens selon le cours de change de la date d'opération.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- **Niveau 1** : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- **Niveau 2** : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).
- **Niveau 3** : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	154 802 969	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	3 325 610

31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	113 573 076	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 640 655

Les données du niveau 3 sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté de les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.
- Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille, la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :

- Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
- Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des cours à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.16).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management.

L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif.

Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants :

- (i) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif ;
- (ii) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (iii) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (iv) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La Direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de la société ENNAKL AUTOMOBILES l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société. Voici les principales mesures prises par la Direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devises à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Créances clients	114 124 022	95 473 976
Autres actifs courants (*)	8 467 926	3 616 085
Liquidités et équivalents de liquidités	9 082 374	28 663 707
Prêts au personnel	1 448 156	1 445 468
Dépôts et cautionnements	41 998	29 998
Avances au personnel	184 266	56 412
Total des actifs financiers au coût amorti	133 348 742	129 285 646
Actifs financiers à la JV par les AERG	154 802 969	113 573 076
Total des actifs financiers à la JV	154 802 969	113 573 076

(*) Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus

Désignation	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Emprunts	20 219 728	36 933 633
Créditeurs et autres créditeurs divers (**)	191 879 303	163 113 412
Total des passifs financiers au coût amorti	212 099 031	200 047 045
Passifs financiers à la JV par le résultat net	3 325 610	1 640 655
Total des passifs financiers à la JV	3 325 610	1 640 655

(**) Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,374	3,321	0,054	1,611%

Désignation	Hypothèse	Variation des achats étrangers
Euro/TND	-1,611% par rapport au 31/12/2025	(5 943 652)
Euro/TND	+1,611% par rapport au 31/12/2025	5 943 652

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement de deux emprunts à long terme. Ces deux emprunts ont été négociés à des taux variables. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2025, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 9 729 TND.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque Centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ **Créances clients**

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

31 décembre 2025	Non échues et non provisionnées	Echues et non provisionnées	Provisionnées	Total
Clients et comptes rattachés	114 124 022	-	2 797 151	116 921 173
Total	114 124 022	-	2 797 151	116 921 173

➤ **Avoirs en banques et dépôts bancaires :**

Notation	Signification de la note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Baa1	Qualité moyenne inférieure	558 342	1 248 258
B3	Très spéculatif	1 022 330	2 402 603
Caa1	Risque élevé	4 752 368	21 178 160
Caa2	Ultra spéculatif	213	269
Non notées	-	1 052 042	1 507 254
Total		7 385 294	26 336 544

(*) Selon les dernières données disponibles

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

31/12/2025	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	299 123	897 370	398 831	-
Effets escomptes et non échus	18 726 570	-	-	-
Total	19 025 693	897 370	398 831	-

(*) Echéances y compris les intérêts

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Emprunts	20 219 728	36 933 633
Créditeurs et autres créditeurs divers (*)	191 879 303	163 113 412
Liquidités et équivalents de liquidités	(9 082 374)	(28 663 707)
Dettes nettes	203 016 657	171 383 338
Total capitaux propres	318 409 267	252 857 290
Total capital	521 425 924	424 240 628
Gearing ratio	39%	40%

() Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus*

3. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

A - ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En dinars tunisiens)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droits d'utilisation (*)	En cours corporelles	Total corporelles	Total
VALEURS BRUTES												
01/01/2024	5 064 522	9 648 736	45 779 067	2 538 176	6 056 536	2 213 717	8 866 742	22 609 092	2 219 247	1 326 069	99 038 134	106 321 904
Acquisitions	112 028	-	-	312 065	1 033 146	122 235	429 474	646 619	719 247	6 015 525	8 559 064	9 390 339
Cessions	-	-	-	-	(1 111 356)	-	(199 292)	(71 864)	-	-	(1 382 511)	(1 382 511)
31/12/2024	5 176 550	9 648 736	45 779 067	2 850 241	5 978 326	2 335 952	9 096 924	23 183 847	2 938 494	7 341 594	106 214 687	114 329 732
01/01/2025	5 176 550	9 648 736	45 779 067	2 850 241	5 978 326	2 335 952	9 096 924	23 183 847	2 938 494	7 341 594	106 214 687	114 329 732
Acquisitions	5 891	-	-	455 082	1 101 292	87 271	673 415	2 222 969	864 009	1 893 536	6 433 566	7 303 466
Cessions	-	-	-	-	(1 149 755)	-	-	-	-	-	(1 149 755)	(1 149 755)
Reclassifications	(32 501)	-	3 902 563	-	-	-	-	3 864 694	-	(7 767 257)	-	(32 500)
31/12/2025	5 149 940	9 648 736	49 681 630	3 305 323	5 929 864	2 423 223	9 770 339	29 271 511	3 802 503	1 467 873	111 498 499	120 450 942

(*) Il s'agit des droits d'utilisation découlant des contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16.

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droit d'utilisation (*)	En cours corporelles	Total corporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES												
01/01/2024	(3 730 420)	-	(15 973 738)	(1 968 324)	(2 102 275)	(1 263 244)	(6 695 675)	(14 387 096)	(324 281)	-	(42 390 352)	(46 445 054)
Dotation de l'exercice	(824 174)		(1 790 495)	(372 655)	(613 700)	(157 322)	(463 479)	(1 527 821)	(237 819)	-	(5 201 846)	(6 263 839)
Cessions					715 560		166 898	49 305		-	884 572	884 572
Autres mouvements	117 651					-		(5)		-	(5)	117 646
31/12/2024	(4 436 943)	-	(17 764 233)	(2 340 979)	(2 000 415)	(1 420 566)	(6 992 257)	(15 865 617)	(562 100)	-	(46 707 632)	(51 706 675)
AMORTISSEMENTS CUMULES												
01/01/2025	(4 436 943)	-	(17 764 233)	(2 340 979)	(2 000 415)	(1 420 566)	(6 992 257)	(15 865 617)	(562 100)	-	(46 384 067)	(51 383 110)
Dotation de l'exercice	(728 328)		(1 938 945)	(407 459)	(784 011)	(155 285)	(473 838)	(1 597 135)	(306 681)	-	(5 356 673)	(6 391 681)
Provision pour dépréciation										-	-	-
Cessions					760 582					-	760 582	760 582
Autres mouvements	121 458					-				-	-	121 458
31/12/2025	(5 043 813)	-	(19 703 179)	(2 748 438)	(2 023 844)	(1 575 851)	(7 466 095)	(17 462 752)	(868 781)	-	(50 980 158)	(56 892 752)
VALEURS NETTES COMPTABLES												
31/12/2024	739 607	9 648 736	28 014 834	509 262	3 977 911	915 386	2 104 667	7 318 230	2 376 394	7 341 594	59 830 619	62 946 620
31/12/2025	106 127	9 648 736	29 978 452	556 886	3 906 020	847 372	2 304 245	11 808 758	2 933 722	1 467 873	60 518 342	63 558 192

(*) Il s'agit des droits d'utilisation découlant des contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16.

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2025 à 7 018 675 TND contre 7 038 596 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(173 811)	(153 890)
Immeubles de placement nets	7 018 675	7 038 596

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Revenus de l'immeuble bâti	105 414	129 762
Total	105 414	129 762

A3. Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation s'élèvent au 31 décembre 2025 à 2 933 722 TND contre 2 376 394 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Début de période	2 938 494	2 219 247
Acquisition	864 009	719 247
Sous-total	3 802 503	2 938 494
Amortissement début	(562 100)	(324 281)
Amortissement de la période	(306 681)	(237 819)
Sous-total	(868 781)	(562 100)
Total	2 933 722	2 376 394

A4. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2025 à 154 802 969 TND contre 113 573 076 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Amen Bank	138 534 751	102 238 662
ATL	16 268 218	11 334 414
Total	154 802 969	113 573 076

A5. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1 041 963 TND contre 1 090 597 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Prêts au personnel (LT)	999 965	1 060 599
Dépôt et cautionnements	440 514	419 628
Sous-total	1 440 479	1 480 227
Provisions sur les cautionnements	(398 516)	(389 630)
Total	1 041 963	1 090 597

A6. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 31 décembre 2025 à 11 998 800 TND et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
STLV	9 998 800	9 998 800
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
HEVI	100	100
Sous-total	11 998 800	11 998 800
Provisions sur les participations	-	-
Total	11 998 800	11 998 800

A7. Impôts différés

Les impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 660 736 TND et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	31/12/2025
Provision pour départ à la retraite	237 688
Provision pour litiges	330 648
Provision des AAC	(100 000)
Pertes de change latentes	608 849
Instruments de couverture	1 430 012
Contrats de location	291 378
Provisions sur les stocks et cautions	1 050 557
Total des actifs d'impôts différés	3 849 132
Gains de change latents	(1 557 058)
Produits à recevoir	(66 365)
Amortissements différés	(1 564 973)
Total des passifs d'impôts différés	(3 188 396)
Actifs d'impôts différés nets	660 736

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 31 décembre 2025 à 24 203 102 TND et se détaille comme suit :

En TND	31/12/2025
Impôt exigible	24 890 456
Impôt différé	(687 354)
Charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période	24 203 102

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En TND	31/12/2025
Résultat avant impôt	75 009 251
<i>Taux d'IS applicable à la société</i>	43%
Charge d'impôt théorique	32 253 978
Charge d'impôt exigible	24 890 456
Impôt différé	(687 354)
Charge d'impôt comptabilisée	24 203 102
Différence	(8 050 876)
<i>Différence expliquée par :</i>	
Provisions non déductibles	1 036 643
Produits non imposables	(9 087 519)
Total	(8 050 876)

Le tableau des mouvements des impôts différés au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

Mouvements 2025	Solde au 31 décembre 2024	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 31 décembre 2025
Provision pour départ à la retraite	161 070	101 901	(25 283)	237 688
Provision pour litiges	316 510	14 138	-	330 648
Provision des AAC	-	(100 000)	-	(100 000)
Pertes de change latentes	114 125	494 724	-	608 849
Gains de change latents	(522 384)	(1 034 673)	-	(1 557 057)
Produits à recevoir	(38 897)	(27 467)	-	(66 364)
Instruments de couverture	590 635	839 375	-	1 430 010
Amortissements différés	(1 295 465)	(269 509)	-	(1 564 974)
Provisions sur les stocks et cautions	523 702	526 855	-	1 050 557
Contrats de location	149 369	142 009	-	291 379
Total	(1 335)	687 354	(25 283)	660 736

A8. Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2025 à 171 251 137 TND contre 133 164 166 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Volkswagen	8 666 367	2 133 526
Audi	31 875 770	7 410 979
Porsche	5 176 817	5 207 422
Renault trucks	27 418 798	13 673 146
SEAT	22 669 244	5 569 508
SKODA	5 137 722	2 458 012
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	59 359 832	83 075 964
Volkswagen Utilitaires	751 796	191 016
Stock PR	9 595 273	8 782 651
Stock VO	2 422 725	5 507 255
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	27 090	29 320
Sous-total	173 315 715	134 253 080
Provision pour dépréciation stocks	(2 064 578)	(1 088 914)
Total	171 251 137	133 164 166

Les mouvements de la provision pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Début de période	1 088 914	1 123 204
Provision constituée au cours de la période	1 100 939	390 626
Reprise de la provision	(125 275)	(424 916)
Fin de période	2 064 578	1 088 914

A9. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 31 décembre 2025 à 114 124 022 TND contre 95 473 976 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Effets escomptés non échus	18 726 570	26 203 092
Effets à recevoir	82 989 112	60 646 644
Clients leasing	5 856 269	5 119 461
Chèques à l'encaissement	1 115 450	1 075 808
Clients douteux	967 408	977 858
Clients comptes courants	6 211 011	3 222 488
Clients travaux en cours	1 033 734	1 246 557
Effets et chèques impayés	21 619	21 865
Sous-total	116 921 173	98 513 773
Provisions sur les clients	(2 797 151)	(3 039 797)
Total	114 124 022	95 473 976

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Début de période	3 039 797	3 443 377
Provision constituée au cours de la période	211 820	53 956
Reprise sur provision	(454 466)	(457 536)
Fin de période	2 797 151	3 039 797

A10. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 31 décembre 2025 à 632 457 TND contre 441 281 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Avances au personnel	184 266	56 412
Prêts au personnel (CT)	448 191	384 869
Total	632 457	441 281

A11. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2025 à 21 414 243 TND contre 11 504 753 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs, avances et acomptes	10 192 061	5 546 294
Produits à recevoir	4 786 371	3 352 028
Crédit de la TVA	1 926 424	-
Etat taxation d'office	488 795	488 795
Débiteurs divers	3 740 141	2 481 626
Charges constatées d'avance	2 754 256	2 342 374
Sous-total	23 888 048	14 211 117
Provisions sur les autres actifs courants	(2 473 805)	(2 706 364)
Total	21 414 243	11 504 753

Les mouvements de la provision se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Début de période	2 706 364	1 819 299
Provision constituée au cours de la période	407 795	562 472
Reclassement	-	1 211 952
Reprise sur provision	(640 354)	(887 359)
Fin de période	2 473 805	2 706 364

A12. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2025 à 9 082 374 TND contre 28 663 707 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Banques	7 385 294	26 336 544
Effets à l'encaissement	328 149	549 301
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible	13 042	12 538
Caisses	49 650	29 482
Régie d'avance et accréditifs	1 306 239	1 735 842
Total	9 082 374	28 663 707

C - CAPITAUX PROPRES

C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)

En TND	31/12/2025
Solde au 31 décembre 2024	58 834 276
Gain actuariel sur IDR	(58 797)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	41 229 908
Impôts différés sur les AERG	(25 283)
Solde au 31 décembre 2025	99 980 104

B -PASSIFS :

P1. Emprunts et obligations locatives

Les emprunts et les obligations locatives s'élèvent au 31 décembre 2025 à 23 831 073 TND contre 39 724 941 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	Remboursement	Reclassement	Nouveaux crédits	31/12/2025
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	1 493 158	-	(1 102 078)	-	391 080
Courant	1 002 774	(1 002 774)	1 102 078	-	1 102 078
Obligation locative					
Non-courant	2 791 308	-	-	820 037	3 611 345
Billets à ordre					
Courant	8 234 608	(41 421 304)	-	33 186 696	-
Effets escomptés et non échus					
Courant	26 203 093	(26 203 093)	-	18 726 570	18 726 570
Total courant	35 440 475	(68 627 171)	1 102 078	51 913 266	19 828 648
Total Non-courant	4 284 466	-	(1 102 078)	820 037	4 002 425
Total	39 724 941	(68 627 171)	-	52 733 303	23 831 073

P2. Provisions pour indemnité de départ à la retraite

Les Provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2025 à 552 764 TND contre 447 418 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Début de l'exercice	447 418	377 545
Coût des services rendus	27 185	23 584
Charges financières	41 758	35 816
Gain/perte actuarielle (OCI)	58 797	30 075
Remboursement	(22 395)	(19 602)
Fin de l'exercice	552 764	447 418

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à 6 218 178 TND contre 6 376 500 TND au 31 décembre 2024 :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour litiges	768 945	600 019
Provisions pour autres risques et charges	5 449 233	5 776 481
Total	6 218 178	6 376 500

P.4. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2025 à 184 117 322 TND contre 148 114 049 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs étrangers	170 813 476	131 934 553
Fournisseurs locaux	13 025 667	15 494 206
Fournisseurs, retenues de garantie	278 179	685 290
Total	184 117 322	148 114 049

P.5. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2025 à 7 849 827 TND contre 15 087 209 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Charges à payer	4 464 615	5 076 871
CNSS	1 518 509	1 502 446
Etats impôts et taxes	1 177 040	7 808 569
Provisions pour congés payés	536 895	525 406
Assurance groupe	36 308	73 962
Débours sur cartes grises	16 505	-
Produits constatés d'avances	87 846	87 846
Dépôts et cautionnement	12 000	12 000
Créditeurs divers	109	109
Total	7 849 827	15 087 209

P.6. Impôts différés

La variation du passif d'impôt courant au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2024	1 442 510
Charge d'impôt exigible de FY 25	24 890 456
Paiements d'impôts en FY 25	(15 092 174)
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2025	11 240 792

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2025 à 3 325 610 TND contre 1 640 655 TND au 31 décembre 2024 et représentent les instruments de couverture passifs.

R - L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2025 à 614 822 391 TND contre 595 426 652 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de véhicules neufs	583 791 344	560 491 816
Ventes de pièces de rechange, accessoires et lubrifiants	22 806 477	22 104 672
Ventes de véhicules d'occasion	4 589 474	9 612 904
Ventes de travaux atelier	3 635 096	3 217 260
Total	614 822 391	595 426 652

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2025 à 500 417 748 TND contre 490 650 981 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Coût des véhicules neufs vendus	470 650 230	456 898 096
Coût des pièces de rechange et des accessoires vendus	20 929 265	21 067 862
Coût des véhicules d'occasion vendus	4 840 325	9 472 479
Achats atelier	212 848	222 024
Charges de personnel direct	2 285 537	2 533 162
Travaux extérieurs	523 880	491 647
Dotations aux provisions sur stocks VN	1 100 939	390 627
Reprises sur provisions stock VN	(125 276)	(424 916)
Total	500 417 748	490 650 981

R.3. Autres gains

Les autres gains s'élèvent au 31 décembre 2025 à 3 271 825 TND contre 2 633 644 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Reprises sur les provisions pour risques et charges	1 298 395	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 140 073)	-
Produits non récurrents (essentiellement remboursements d'assurance)	1 488 336	725 695
Locations	949 454	859 162
Ristournes TFP	69 019	52 182
Profits sur cessions d'immobilisations	604 445	973 572
Autres services	2 249	23 033
Total	3 271 825	2 633 644

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2025 à 24 294 947 TND contre 21 774 666 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Charges de personnel	11 318 047	11 376 957
Autres frais sur ventes	5 744 491	5 547 076
Publicité et insertion	4 460 861	3 081 325
Frais de déplacements	816 639	1 069 419
Location diverses	1 335 588	365 296
Cadeaux, réceptions et restaurations	311 703	88 589
Honoraires	156 523	156 971
Consommables	138 606	76 424
Impôts et taxes	12 489	12 609
Total	24 294 947	21 774 666

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2025 à 34 508 464 TND contre 35 460 797 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Charges de personnel	13 222 618	13 859 397
Dotations aux amortissements	6 168 686	5 758 768
Frais bancaires	5 691 770	5 253 967
Impôts et taxes	2 234 480	2 095 827
Honoraires	1 517 866	2 203 961
Energie	690 332	623 628
Abonnements	2 867 875	3 311 982
Entretien et réparations	1 069 995	1 134 813
Gardiennage	525 963	874 175
Assurance	425 008	425 506
Vêtements de travail	133 016	66 761
Fournitures de bureaux	139 292	132 549
Dons et subventions	50 425	8 104
Frais de formation	237 456	416 011
Dotations aux provisions sur créances	211 820	53 957
Dotations aux provisions sur autres actifs courants	407 795	562 472
Dotations aux provisions sur cautions	32 701	23 814
Reprises de provisions sur créances clients	(454 466)	(457 536)
Reprises de provisions sur les autres actifs courants	(664 168)	(887 359)
Total	34 508 464	35 460 797

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 31 décembre 2025 à 560 891 TND contre 2 124 797 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Apurement d'anciens soldes sans objet et autres pertes diverses	410 940	232 837
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	1 262 396
Perte sur les titres de participation AFCAR	-	3 859 414
Pénalités de retard	46 334	417 174
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	103 617	212 390
Reprise de la provision sur les titres de participation AFCAR	-	(3 859 414)
Total	560 891	2 124 797

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2025 à 20 503 135 TND contre 16 861 023 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes reçus et à recevoir (R.7.1)	20 199 201	16 531 762
Intérêts créditeurs sur comptes courants bancaires	208 731	205 653
Intérêts sur prêts au personnel	94 202	110 984
Produits nets sur placements	1 001	12 624
Total	20 503 135	16 861 023

R.7.1 Dividendes reçus et à recevoir :

Les dividendes reçus totalisent 20 199 201 TND au 31 décembre 2025, et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes AMEN BANK	9 143 294	7 732 086
Dividendes CAR GROS	9 999 500	7 999 600
Dividendes ATL	933 422	800 076
Dividendes STLV	122 985	-
Total	20 199 201	16 531 762

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2025 à 3 806 050 TND contre 5 543 425 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur comptes courants	157	34 317
Intérêts sur crédit bancaire	286 960	767 163
Agios sur les effets escomptés	1 383 223	3 546 244
Pertes sur instruments de couverture	1 684 955	895 148
Indemnité de départ à la retraite	41 758	35 816
Obligations locatives	408 997	264 737
Total	3 806 050	5 543 425

Tableau de passage des charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Achats consommés	496 632 668	487 660 461
Charges de personnel	26 826 202	27 769 516
Autres charges d'exploitation	29 645 149	32 158 455
Dotations aux amortissements et aux provisions	6 678 031	2 422 809
Total	559 782 050	550 011 241

D. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

1) Engagements par signature en Euros au titre des lettres de crédit :

AMEN BANK	35 000 000 EUR
BIAT	12 000 000 EUR
UBCI	15 000 000 EUR
Total	62 000 000 EUR

2) Engagements par signature en Dinar Tunisien :

AMEN BANK :

Nature	Montant au 31/12/2025
CAUTIONS BANCAIRES	3 686 303
Total	3 686 303

BIAT :

Nature	Montant au 31/12/2025
CAUTIONS BANCAIRES	3 752 288
Total	3 752 288

ZITOUNA :

Nature	Montant au 31/12/2025
CAUTIONS BANCAIRES	15 006
Total	15 006

UBCI :

Nature	Montant au 31/12/2025
CAUTIONS BANCAIRES	5 400
Total	5 400

3) Intérêts restant à payer :

Les intérêts restant à payer au 31 décembre 2025 sur le crédit bancaire AMEN BANK se détaillent comme suit :

Banque	Montant du crédit	Engagements Hors Bilan à CT	Engagements Hors Bilan à LT	Total
AMEN BANK	6 000 000	94 416	7 750	102 167
Total	6 000 000	94 416	7 750	102 167

E. NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La Banque Centrale de Tunisie a publié une nouvelle circulaire aux intermédiaires agréés n° 2026-04 relative aux conditions de financement de l'importation de produits non prioritaires. Dans cette circulaire la BCT a imposé des restrictions sur le financement de l'importation de certains produits considérés non prioritaires, dont les véhicules de tourisme.

Au regard des éléments dont dispose la société ENNAKL AUTOMOBILES S.A à ce stade, et sous réserve d'une évolution de la situation, il ne semble pas, selon le Management qu'il y ait pour l'instant, un impact significatif caractérisé et identifié ayant un effet immédiat sur l'activité de la société.

Si la nouvelle réglementation pourrait justifier certaines mesures de prudence en matière de gestion de la liquidité, son impact apparaît à ce jour maîtrisé et gérable.

La résilience de la société n'est pas impactée à date par la circulaire de la BCT. En effet, la circulaire de la BCT prévoit une exception pour les opérations d'importation ayant déjà fait l'objet d'engagements pris avant son entrée en vigueur et dont l'exécution a été effectivement entamée, ce qui est de nature à en atténuer la portée à court terme.

Il demeure entendu que la société continuera à surveiller cette situation et à demander plus de précision de la part des banques et des autorités de contrôle, sur l'application de cette circulaire.

Aucun autre évènement important n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et qui nécessite d'être porté au niveau des notes aux états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 24 mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

F. INFORMATIONS DONNEES SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société ENNAKL AUTOMOBILES durant l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros » :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES S.A a facturé à la société Car Gros un montant de 1 898 174 TND HT au titre des charges communes de l'exercice 2025.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES loue à la société CAR GROS un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m² situé à la Goulette pour une durée de quatre ans renouvelables par tacite reconduction. Les frais de location au 31 décembre 2025 se sont élevés à 729 304 TND HT.

Le solde débiteur divers de la société CAR GROS dans les comptes ENNAKL AUTOMOBILES tenant compte des charges communes, des frais de location et des opérations diverses s'élève à 4 389 816 TND débiteur au 31/12/2025 contre un solde de 2 461 595 TND débiteur au 31/12/2024.

- La société CAR GROS a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 23 636 125 TND HT net de remises au titre de ventes de pièces de rechange, de lubrifiants et accessoires et un montant de 537 981 TND HT net de remises au titre de ventes de matériel et outillages.

Le solde fournisseur de la société CAR GROS dans les comptes de la société ENNAKL AUTOMOBILES tenant compte des achats de pièces rechange, lubrifiants, accessoires, du matériel et outillages s'élève à 4 885 847 TND au 31/12/2025, contre un solde de 9 514 465 TND au 31/12/2024.

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société CAR GROS des ventes de véhicules neufs pour un montant de 63 059 TND HT net des remises.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société CAR GROS un montant de 9 901 TND HT au titre d'entretien et réparations de véhicules.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société CAR GROS un montant de 537 981 TND HT au titre de ventes de pièces de rechanges.

Le solde client de la société CAR GROS dans les comptes de la société ENNAKL AUTOMOBILES S.A tenant compte de la vente de pièces de rechange, de la vente de véhicules neufs et prestations d'entretien et de réparations s'élève à 492 562 TND au 31/12/2025, contre un solde de 328 442 TND au 31/12/2024.

Les soldes arrêtés au 31 décembre 2025 de la société CAR GROS, tels que décrits ci-dessus et figurant dans les comptes de la société ENNAKEL AUTOMOBILE S.A., se résument dans le tableau ci-après :

CAR GROS - Débiteurs divers		CAR GROS - Fournisseur		CAR GROS - Client	
AU 31-12-2025	AU 31-12-2024	AU 31-12-2025	AU 31-12-2024	AU 31-12-2025	AU 31-12-2024
4 389 816 TND	2 461 595 TND	4 885 847 TND	9 514 465 TND	492 562 TND	328 442 TND

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES S.A a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 6 888 972 TND en hors taxes et net des remises ;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. a facturé à la société « STLV » un montant de 400 938 TND net de remises au titre de frais d'entretien.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES S.A a facturé à la société STLV un montant de 66 900 TND HT au titre de la location d'un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II.

Le solde clients et effets à recevoir de la société STLV dans les comptes de la société ENNAKL AUTOMOBILES S.A tenant compte de la vente de véhicules neufs, des frais de location et des prestations de services d'entretien et réparations s'élève à 8 189 019 TND au 31/12/2025, contre un solde de 2 828 030 TND au 31/12/2024.

- En 2025, la société « STLV » a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 1 056 490 TND en hors taxes au titre de location de véhicules ;
- En 2025, la société « STLV » a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 12 400 TND en hors taxes au titre de la mise à disposition de son personnel.

Les solde fournisseurs et charges à payer de la société STLV dans les comptes de la société ENNAKL AUTOMOBILES tenant compte des prestations de services de location de véhicules et de mise à disposition de personnel s'élèvent respectivement à 307 357 TND et 124 384 TND au 31/12/2025, contre un solde de 132 762 TND et 177 514 TND au 31/12/2024.

Le solde du compte courant dividendes à recevoir « STLV » au 31 décembre 2025 s'élève à 12 298 TND.

Les soldes arrêtés au 31 décembre 2025 de la société STLV, tels que décrits ci-dessus et figurant dans les comptes de la société ENNAKEL AUTOMOBILE S.A., se résument dans le tableau ci-après :

STLV - Crédoiteurs divers		STLV -Fournisseur		STLV -Client	
AU 31-12-2025	AU 31-12-2024	AU 31-12-2025	AU 31-12-2024	AU 31-12-2025	AU 31-12-2024
124 384 TND	177 514 TND	307 357 TND	132 762 TND	8 189 019 TND	2 828 030 TND

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe Amen et Groupe PGH) :

- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe Amen et du Groupe PGH se présentent comme suit :

Société	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	285 018	9 724
CAFE BONDIN	75 704	30 505
PARENIN	1 149 631	57 712
CAFE BEN YEDDER	56 902	20 614
POULINA GROUP HOLDING	136 863	28 820
STE POULINA PDT META LLIQUE PPM	-	5 644
COMAR	-	1 465 104
PGI HOLDING	158 265	4 591
AMEN SANTE	0	6 406
Clinique El Amen	0	1 009
Amen Investissement	120 308	520
Total	1 982 691	1 630 649

- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2025 pour un montant total de 82 612 509 TND HTVA ;
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2025 pour un montant total de 42 120 569 TND HTVA ;
- La société Maghreb Leasing Algérie a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2025 pour un montant total de 1 313 611 TND HTVA.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe Amen et PGH) :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 726 227 TND ;
- La société PGI Holding a facturé à votre société 160 000 TND hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège suivant la convention conclue à cet effet.
- La société TRIANON immobilière loue un terrain à la société ENNAKL AUTOMOBILES pour l'exploiter en tant que parking. La location est consentie pour une durée d'une année non renouvelable, à compter du 01/04/2022 moyennant un loyer annuel de 60 000 TND, avec une augmentation annuelle de 5%. Le loyer de l'année 2025 s'élève à 69 458 TND HT.
- En 2025, la société Amen Invest à facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 5 000 TND HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières ;

Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

- En 2020, La société ENNAKL AUTOMOBILES a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 17/04/2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet Emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2025 à hauteur de 1 002 774 TND et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 199 137 TND en 2025. Le solde en principal non encore échu s'élève au 31 décembre 2025 à 1 493 158 TND.

Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank

Au cours de l'exercice 2025, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours.

Au 31 décembre 2025, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus est nul.

Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

Le 09 septembre 2025, la société ENNAKL AUTOMOBILES S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 168 100 000 TND détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 16 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 TND assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;

L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenue de garantie s'élève au 31 décembre 2025 à 3 686 303 TND.

- Obligations cautionnées pour un montant de 12 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois, l'encours est nul au 31 décembre 2025 ;
- Crédits documentaires pour un montant de 122 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois, l'encours s'élève au 31 décembre 2025 à 35 000 000 Euro ;
- En plus, la banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 700 TND HT par contrat.

Rémunérations servies aux dirigeants par la société ENNAKL AUTOMOBILES :

	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar BEN AMMAR	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Mohamed Habib LASRAM	M. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	435 000	533 432	338 232	466 632	267 132

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature.

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Avril 2025. Au titre de l'exercice 2025, la charge correspondante s'élève à 140 000 TND et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2025, un montant de 30 000 TND a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

Rémunérations servies aux dirigeants par les sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales :

Les dirigeants de la société ENNAKL AUTOMOBILES S.A n'ont reçu aucune rémunération de la part de sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales.